

Guide des métiers en droit

Par **Lorella**, le **28/12/2018** à **12:55**

Guide établi par l'unedeseq : Union Nationale des Etudiants en Droit, Gestion, AES, Sciences Economiques, Politique et Sociales

3 secteurs :

- les métiers de la justice et du droit
- les métiers de la fonction publique
- les métiers en entreprise

Pour chacun des métiers, une définition des missions et moyen d'accès à ces professions.

<http://unedeseq.fr/wp-content/uploads/2018/10/Guide-des-m%C3%A9tiers-DROIT-2.pdf>

Sur le site, on y trouve également des propositions de stages

<http://unedeseq.fr/>

Par **Crazy student**, le **28/12/2018** à **16:53**

Bonjour je ne comprendrai jamais pourquoi on s'acharne avec les langues vivantes. Déjà arrivé en troisième année de licence je ne comprend pas pourquoi les langues ne sont pas une option, alors quand je vois qu'il y'a un oral de langues étrangères pour l'examen d'avocats je reste perplexe.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **28/12/2018** à **17:12**

Euh ... s'acharner avec les langues étrangères?

Et bien tout simplement parce que si vous êtes une bille en anglais et ne maîtrisez pas au moins une autre langue que votre langue maternelle, vous êtes très très mal barré pour votre avenir professionnel.

En 2018, bientôt 2019, ne pas pouvoir prétendre à parler à peu près comme il faut une seconde langue, c'est bien pire que ne pas avoir le bac.

La seconde langue est souvent si ce n'est, toujours, recommandée/exigée pour les postes à responsabilité.

Un jeune étudiant souhaitant par exemple s'orienter dans le droit des affaires pour devenir avocat d'affaire, ne pas parler anglais ... C'est inimaginable.

Bouder une seconde langue c'est amputer de beaucoup la valeur de son diplôme, cela veut aussi dire que vous n'êtes pas ouvert culturellement puisque vous ne voyez pas l'intérêt d'apprendre une autre langue donc de s'ouvrir sur le monde.

Moi, ce que je ne comprend pas, c'est que des étudiants puissent être aussi réfractaires à l'apprentissage d'une seconde langue.

C'est un plus qui n'est pas optionnel, à mon sens c'est même nécessaire, la mondialisation a choisie sa langue, c'est l'anglais, tout se passe dans cette langue aujourd'hui, même entre franco-français, deux pilotes parlerons en anglais.

Par **Camille**, le **28/12/2018** à **17:51**

Bonjour,

Ben oui, c'est même un grave problème quand on voit comment certains étudiants en droit parlent et écrivent le français.

On voit mal comment ils pourraient être bons dans une langue étrangère alors qu'ils ne maîtrisent déjà pas correctement le français...

Penser également à l'espagnol et au portugais si on s'intéresse à l'Amérique du sud ou aux langues sino-japonaises si on s'intéresse à l'Extrême-orient. Le russe a également de beaux jours devant lui...

Mais l'anglais reste et restera longtemps une langue "passe-partout" !

Par **Lorella**, le **28/12/2018** à **19:40**

Je n'ai pratiquement jamais utilisé une langue étrangère dans mon parcours professionnel. Au fil du temps, mon niveau a baissé fortement. Même de nos jours, l'anglais n'est pas indispensable pour trouver un emploi. Cela dépend du métier que l'on exerce et de l'entreprise où l'on travaille.

En revanche, je fais beaucoup d'efforts pour améliorer mon niveau de français. A travers les forums, je peux constater que cette langue est massacrée (orthographe, grammaire, syntaxe et ponctuation). Des employeurs se plaignent du niveau de français des candidats.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/12/2018** à **07:59**

Bonjour

Je remercie Lorella pour cette belle trouvaille.

[citation] Un jeune étudiant souhaitant par exemple s'orienter dans le droit des affaires pour devenir avocat d'affaire, ne pas parler anglais ... C'est inimaginable. [/citation]

Si tu vises un cabinet anglo-saxon ou spécialisé dans le droit international, je dis ok.

Sinon je rejoins Lorella. J'ai rencontré plusieurs avocats d'affaire qui m'ont affirmés n'avoir jamais eu besoin de parler une langue étrangère. L'un d'entre eux a été encore plus honnête et m'a dit que si le cas se présentait, il s'offrirait les services d'un traducteur indépendant, non parce qu'il ne serait pas se débrouiller, mais parce que cela permettrait d'écarter sa responsabilité en cas de mauvaise traduction.

Un autre m'a affirmé qu'il attachait plus d'importance à la maîtrise de l'outil informatique.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **30/12/2018 à 10:27**

Peut-être une question de générations, je ne sais pas.

Bon, après c'est vrai qu'avec mon expérience en ambassade etc, l'anglais était incontournable.

Maintenant je me dis qu'avec la forte instauration de l'anglais à divers niveaux de notre vie, d'ici quelques années je me dis que l'on pourrait voir cette langue imposée au niveau européen, par exemple, pour que l'Europe fédérale rêvée par certains, puissent naître.

Supprimer la barrière de la langue entre les peuples, quoi de mieux pour rapprocher.

Par **Lorella**, le **30/12/2018 à 11:52**

Question de génération ? Plutôt de parcours professionnel à mon avis.

Le Royaume-Uni doit quitter d'ici peu l'Union Européenne. L'anglais restera t'il la langue des échanges ou le français va t il prendre sa place ? A suivre....

La langue française était parlée à une époque lointaine dans toutes les cours d'Europe.

Le statut d'une langue internationale n'est jamais permanent.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **30/12/2018 à 11:58**

De générations je pense, il y a 30ans, l'anglais n'était pas aussi présent, les discussions internationales se faisaient bien souvent via des traducteurs.

De nos jours, il n'est pas rare, voir quasi courant que les échanges se fassent tous en anglais,

langue internationale par excellence.

L'Angleterre n'est pas la raison principale de l'utilisation de l'anglais en Europe, avec ou sans eux, pas de différence, ce sont les USA qui ont imposés l'anglais à l'international.

Le français était autrefois parlé dans toutes les cours car la France a eu une histoire conquérante, ça laisse des traces, les pays africains ne sont pas francophones par plaisir ;)

L'anglais est de plus en plus présent, quoi que l'on fasse, cette langue s'impose bien souvent en LV2 car elle devient un standard, comme les normes ISO, l'anglais est en passe de devenir "la" langue universelle, Chinois et Russes s'y sont mis, la France ne rayonne plus franchement, il me semble bien difficile d'oser imaginer que le Français puisse s'imposer à nouveau.

L'anglais est à mon sens la future langue universelle, elle est déjà imposée quasiment partout, de nombreux échanges ont lieu en anglais, que ce soit dans le monde politique, militaire, des entreprises etc...

Certes cela se ressent bien plus au fur et à mesure que les postes sont à responsabilité mais, même aujourd'hui, l'anglais est omni-présent, chaînes TV, série, musique.

Et encore une fois, la langue est déjà admise comme "universelle", elle est utilisée comme standard dans de nombreux domaines.

Par **Crazy student**, le **30/12/2018** à **13:21**

Bonjour pour ma part je rejoins Lorella, effectivement quand l'Afrique sera à son tour le coeur de la mondialisation ce qui d'après certains devraient arriver d'ici 50 ans voire plus, le français deviendra une langue beaucoup plus importante. Mais je reste sur ma position, j'ai l'impression que nos institutions conservent l'apprentissage des langues juste par fainéantise intellectuelle.

Parce que franchement si l'objectif était de permettre aux étudiants d'acquérir le niveau de notre cher président Macron, on y mettrait les moyens. Déjà à l'ENA on passe à 8 heures de cours de par semaine ce qui en soit est bien. Mais les étudiants de l'ENA ou même l'ENM ont déjà 25 ans passé. A mon sens on devrait mettre le paquet sur le collège, voir le primaire, puis une fois au supérieur laissé le choix aux étudiants de continuer ou pas. Une fois en master un étudiant est capable de savoir si son projet professionnel nécessite l'apprentissage d'une langue étrangère ou pas.

Par **Lorella**, le **30/12/2018** à **13:55**

Dans un article de TV5monde, on peut lire que la langue anglaise va perdre sa place lorsque le RU ne sera plus membre de l'UE.

<https://information.tv5monde.com/info/brexit-va-t-continuer-parler-anglais-dans-les-instances->

Mais on ne parle pas de la même chose. Moi des institutions européennes et vous du commerce, des affaires.

ps : la France n'est pas le seul pays dans le monde à avoir pratiqué la colonisation.

Par Isidore Beautrelet, le 01/01/2019 à 08:08

Bonjour et bonne année !

Je rejoins Lorella ce n'est pas une question de génération mais de profession.

Il faut bien avoir conscience que la plupart des avocats d'affaire français ont pour clients des gérants de TPE/PME/PMI qui viennent les consulter sur des questions de droit interne (création société, choix de la forme sociale, rédaction des statuts, pv d'assemblée générale, cession de parts ou actions, règlement d'un conflit entre associés, transmission de l'entreprise, questions relatives au fonds de commerce et au bail commercial je suis loin d'être exhaustif".

Bref, la maîtrise de l'anglais n'est pas vraiment fondamentale dans la mesure où ils n'échangent qu'avec des clients français.

Comme je le disais dans mon précédent message, la maîtrise d'une langue ne sera réellement utile que pour les cabinets à dimension internationale ou qui ont pour client des grands groupes.